



# Anael Finance WS RAB des zones Affectations

Version V4R6

Documentation Utilisateur

---

## **Copyright © 2022 Infor**

Tous droits réservés. Les termes et marques de conception mentionnés ci-après sont des marques et/ou des marques déposées d'Infor et/ou de ses partenaires et filiales. Tous droits réservés. Toutes les autres marques répertoriées ci-après sont la propriété de leurs propriétaires respectifs.

### **Avertissement important**

Les informations contenues dans cette publication (y compris toute information supplémentaire) sont confidentielles et sont la propriété d'Infor.

En accédant à ces informations, vous reconnaissez et acceptez que ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) ainsi que les copyrights, les secrets commerciaux et tout autre droit, titre et intérêt afférent, sont la propriété exclusive d'Infor. Vous acceptez également de ne pas vous octroyer les droits, les titres et les intérêts de ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) en vertu de la présente, autres que le droit non-exclusif d'utilisation de ce document uniquement en relation avec et au titre de votre licence et de l'utilisation du logiciel mis à la disposition de votre société par Infor conformément à un contrat indépendant (« Objectif »).

De plus, en accédant aux informations jointes, vous reconnaissez et acceptez que vous devez respecter le caractère confidentiel de ce document et que l'utilisation que vous en faites se limite aux Objectifs décrits ci-dessus.

Infor s'est assuré que les informations contenues dans cette publication sont exactes et complètes.

Toutefois, Infor ne garantit pas que les informations contenues dans cette publication ne comportent aucune erreur typographique ou toute autre erreur, ou satisfont à vos besoins spécifiques. En conséquence, Infor ne peut être tenu directement ou indirectement responsable des pertes ou dommages susceptibles de naître d'une erreur ou d'une omission dans cette publication (y compris toute information supplémentaire), que ces erreurs ou omissions résultent d'une négligence, d'un accident ou de toute autre cause.

### **Reconnaissance des marques**

Tous les autres noms de société, produit, commerce ou service référencé peuvent être des marques déposées ou des marques de leurs propriétaires respectifs.

### **Informations de publication**

Version : Anael Finance WS V4R6

Date de publication : 8 août 2022

Code du document : code\_document (facultatif)

---

---

# Table des matières

<b>À propos de ce manuel .....</b>	<b>5</b>
Public concerné .....	5
Organisation.....	5
Documents liés .....	6
Historique du document.....	6
Contacter Infor .....	6
<b>Chapitre 1 Remise à blanc des zones Affectation .....</b>	<b>7</b>
Principe général .....	7
Consultation des tiers .....	8
Traitement.....	9
Critères de sélection.....	9
Contrôle des zones.....	10
Extraction des enregistrements.....	11
Impact sur les tables des mouvements historiques .....	11
Liste de contrôle.....	12
Consultation des tiers .....	13



## À propos de ce manuel

Ce document présente les fonctionnalités relatives à ” **La remise à blanc des zones Affectation** ».

Elle permet de réinitialiser les zones « Affectation 1 à 3 » sur des écritures comptables (non lettrées) ou des écritures extracomptables sous certaines conditions, afin que ces mouvements puissent à nouveau être sélectionnés dans les traitements d’ANAEL FINANCE WS.

Cette fonctionnalité est disponible dans Anael Finance WS V4R6.

## Public concerné

Comptables et utilisateurs d’Anael Finance WS.

## Organisation

Ce tableau décrit les chapitres de ce manuel :

Chapitre	Description

## Documents liés

Vous pouvez trouver les documents dans la section relative à la documentation produit sur le portail Infor Support Portal, tel que décrit dans la section « Contacter Infor ».

## Historique du document

Version	Date	Auteur	Contenu
1.0	05.05.2019	Claudie ENEZ	V4R3 : Création document
1.1	18.06.2021	Claudie ENEZ	V4R6 : RAB des zones Affectation sur écritures extracomptables

## Contacteur Infor

Pour toute question sur les produits Infor, rendez-vous sur <https://concierge.infor.com> et créez un cas.

Si nous modifions ce document après la sortie du produit, nous en publierons une nouvelle version sur le portail Infor Support Portal. Pour accéder à la documentation, sélectionnez **Rechercher > Parcourir la documentation**. Nous vous conseillons de consulter régulièrement ce portail afin de prendre connaissance des mises à jour de la documentation.

Pour tout commentaire sur la documentation Infor, vous pouvez envoyer un courrier à l'adresse [documentation@infor.com](mailto:documentation@infor.com).

# Chapitre 1 Remise à blanc des zones Affectation

## Principe général

L'objectif de ce traitement est de permettre la remise à blanc des zones « Affectation » sur les écritures comptables ou extracomptables, non verrouillées par d'autres traitements dans la gestion des verrous.

Cette remise à blanc des zones « Affectation » est effectuée sur des compte généraux ou des CG/Auxiliaire/tiers avec la sélection de la zone Affectation à traiter (1, 2, ou 3). La borne des « Zones Affectation » doit ensuite être renseignée afin de remettre à blanc la zone « Affectation » sur les mouvements comptables sélectionnés.

Lorsque le traitement est terminé, une liste de contrôle décline les comptes traités et les zones Affectations qui ont été remises à blanc sur les mouvements comptables. Si le traitement concerne des écritures extracomptables, le numéro de version extracomptable est rappelé dans l'entête de la liste de contrôle.

# Consultation des tiers

En consultation des tiers, les écritures comptables (non lettrées) sur un compte de tiers peuvent être affectées d'un marquage dans les zones Affectation 1, 2 ou 3 selon les traitements. Ces zones Affectation peuvent être remises à blanc, tant que les écritures ne sont pas lettrées de manière effective (c'est-à-dire tant que les 3 zones de lettrage (N° de lettrage, date de lettrage et date du plus haute lettrage) ne sont pas renseignées.

Ce principe est valable également sur les mouvements comptables des comptes généraux simples, ou des comptes généraux non lettrés.

N° d'atout	Date	Référence	Compt	Auxil	Tiers	Nom Tiers	Débit	Crédit	Libellé écriture	Date échéance	Moyen d	Pré-lettrage	Zone affectation2	Zone affectation3
							147 000,00	0,00	CORRE NOEL					
							14 000,00		ACHAT MARCHAND	21/10/2017				
							8 000,00		ACHAT DISA	21/10/2017				
							125 000,00		ACHAT MARCHAND	21/10/2017				
							14 000,00		CHEQUE GROUPE					
							3 000,00		CORRE NOEL					
							14 000,00		ACQUIS.MARCHAND	03/10/2017				

La remise à blanc des zones « Affectation » est possible également sur les mouvements extracomptables des comptes de tiers (non lettrés), des comptes généraux simples, ou des comptes généraux non lettrés.

Compte	Aux	Tiers	Débit	Crédit	Devis	Débit en devise	Crédit en devise	N° Vers	Zone affectation2
			Somme : 5 000,00	Somme : 5 000,00		Somme : 5 000,00			
1	C	C109	0,00	2 000,00	EUR	0,00	2 000,00	8	
2	C	C109	2 000,00		EUR	2 000,00		8	
3	C	C109		3 000,00	EUR		3 000,00	8	RAB400
4	C	C109	3 000,00		EUR	3 000,00		8	

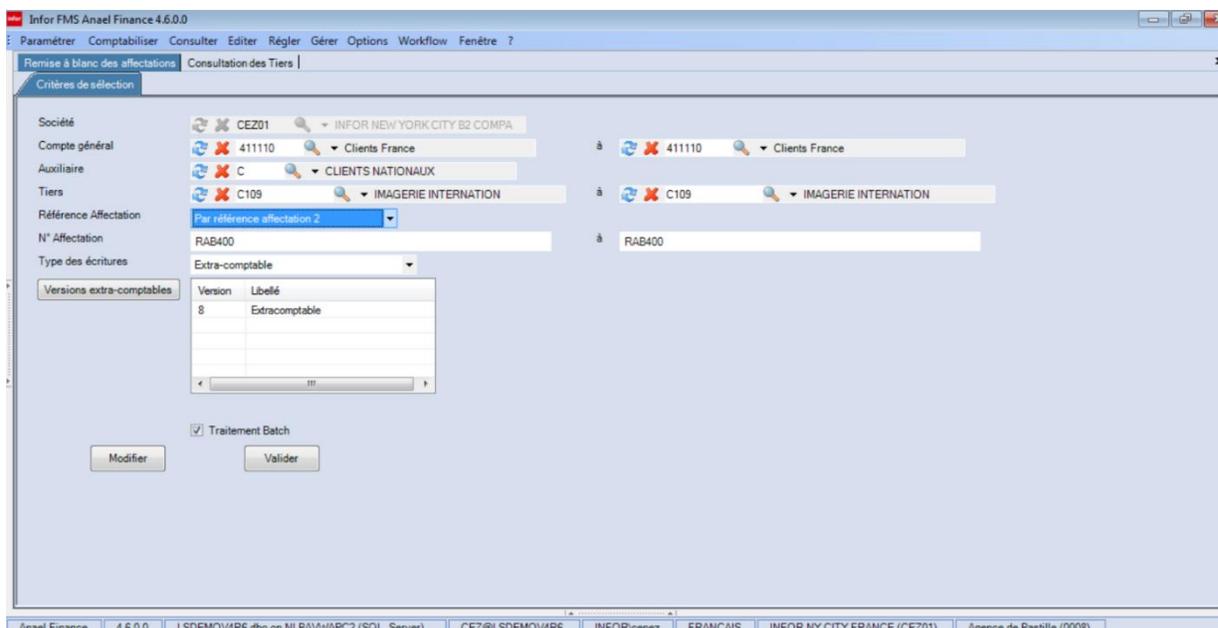
# Traitement

## Critères de sélection

### Menu OPTIONS / UTILITAIRES / REMISE A BLANC ZONES AFFECTATION

Le traitement de remise à blanc des zones « Affectations » se présente comme suit :

- Société
- Compte général début et fin
- Auxiliaire
- Tiers début et fin
- Référence Affectation
  - Affectation 1
  - Affectation 2
  - Affectation 3
- Numéro Affectation début et fin
- Type des écritures
  - Comptable
  - Ou Extracomptable
- Versions extracomptables
- Traitement BATCH



## Contrôle des zones

**Société** : zone préchargée par la société courante. Zone non modifiable.

**Compte général début et fin** : Zones facultatives. Si renseignée, la valeur doit exister dans la table des comptes généraux.

**Auxiliaire** : Zone facultative. Si renseignée, la valeur doit exister dans la table des codes auxiliaires.

**Tiers début et fin** : Zones facultatives. Si renseignée la valeur doit exister dans la table des tiers. Le tiers doit être associé au code auxiliaire renseigné précédemment.

**Référence Affectation** : Cette zone est déclarée en combo-box. Zone obligatoire. Les choix possibles sont les suivants :

- Par référence Affectation 1
- Par référence Affectation 2
- Par référence Affectation 3

Il faut renseigner au moins une de ces valeurs. Lancer le traitement autant de fois que de références Affectation à remettre à blanc (Exemple : Affectation 2 et 3 sur un tiers fournisseur dont les écritures ont été marquées dans les « Règlements automatiques »).

**Numéro d'affectation début et fin** : Zone obligatoire. Il faut renseigner le numéro d'affectation (ou les numéros d'affectation) à remettre à blanc.

**Type des écritures** : Au moins une des deux valeurs doit être sélectionnée :

- Comptable
- Extracomptable

**Version extracomptable** : Zone accessible uniquement si le type des écritures est « Extracomptable ». Si cette zone est accessible, il faut sélectionner au moins une version extracomptable. Toutefois, plusieurs versions extracomptables peuvent être sélectionnées dans le traitement via les cases à cocher proposées dans le tableur.

**Traitement BATCH** : Case à cocher. Si cette zone est cochée, le traitement est lancé en soumission afin de libérer la session en cours.

## Extraction des enregistrements

L'extraction des enregistrements repose sur les critères suivants :

- Les écritures doivent être comptabilisées sur la société courante
- Si la borne de compte généraux est renseignée, seules les écritures comptabilisées sur ces CG sont prises en compte dans l'extraction d'enregistrements.
- Si l'auxiliaire est renseigné, seules les écritures comptabilisées sur cet auxiliaire sont prises en compte dans l'extraction des enregistrements
- Si la borne de tiers est renseignée, seules les écritures comptabilisées sur ces tiers sont prises en compte dans l'extraction d'enregistrements.
- Si le type des écritures est « Comptable », seules les écritures comptables (Type C) respectant les critères de sélection sont prises en compte.
- Si le type des écritures est « Extracomptable », seules les écritures extracomptables (Type E) comptabilisées sont les versions extracomptables sélectionnées, et respectant les critères de sélection sont prises en compte.
- Les écritures doivent avoir une des trois zones « Affectation 1 ou 2 ou 3 » renseignée.
- Les écritures ne doivent pas être lettrées.
- Les écritures ne doivent pas être verrouillées par un autre traitement (Exemple : Lettrage en saisie des écritures, Règlement automatique, Relevés de vente, Comptabilisation des écritures extracomptables en comptables etc...).

## Impact sur les tables des mouvements historiques

En fonction des comptes sélectionnés, les tables qui sont mises à jour sont les suivantes :

- FMJOR
- FMHISTORAU XI
- FMHISTORGENE
- FMCANA200

# Liste de contrôle

La liste de contrôle met en évidence les éléments suivants :

- Le choix de la zone « Référence Affectation (1, 2 ou 3) » est rappelé dans l'entête de la 1<sup>ère</sup> colonne.
- Le(s) numéro(s) d'affectation remis à blanc sont indiqués dans la 1<sup>ère</sup> colonne.
- Le numéro de version extracomptable (dans l'entête de la liste de contrôle) si le type des écritures est « Extracomptable ».
- Les comptes traités (CG/ auxiliaire/ tiers),
- Le libellé d'écriture des pièces comptables,
- Les numéros d'enregistrement des pièces comptables ou extracomptables,
- Le journal de comptabilisation
- Le sens et le montant société des pièces comptables

Rappelons que toutes les lignes dont le numéro d'affectation est sélectionné, sont impactées par la remise à blanc de la zone Affectation (Factures/ Avoir/ OD, et Ecritures de règlement, etc..) si ces dernières respectent tous les critères de sélection simultanément.

La page de garde se présente comme suit :



CEZ01 INFOR NY CITY FRANCE

## **REMISE A BLANC DES AFFECTATIONS**

Compte général	411110	Clients France	à	411110	Clients France
Auxiliaire	C	CLIENTS NATIONAUX			
Tiers	C109	IMAGERIE INTERNATION	à	C109	IMAGERIE INTERNATION
Référence Affectation	Par référence affectation 2				
N° Affectation	RAB400		à	RAB400	
Type Ecritures	Extra-Comptables				
Batch	<input checked="" type="checkbox"/>				

Versions extra-comptables  
8 Extracomptable

La liste détaillée des zones « Affectations » remises à blanc se présente comme suit :

Référence Affectation 2	Compte général	Auxiliaire	Tiers	Libellé	Pièce	Journal	Montant société au débit	Montant société au crédit
RAB400	411110	C	C100	REGUL TRIMESTRIELLE	21	70	3 000,00	
RAB400	411110	C	C100	REGUL EXTRACOMPTABLE	23	70		3 000,00

## Consultation des tiers

### Écritures comptables :

Les écritures comptables qui ont fait l'objet d'une remise à blanc d'une zone Affectation se présentent comme suit en consultation des tiers :

exercice	Compt	Auxil	Tiers	Nom Tiers	Debit	Credit	Libellé écriture	Date échéance	Moyen d	Pré-lettrage	Zone affectation2	Zone affectation3	Libellé complémentaire	Tiers
					Somme: 147 000,00	Somme: 147 000,00								
2017	401110	F	F200	CORRE NOEL	147 000,00	0,00	Chèque RG10060	31/12/2017	4		RG10060			
2017	401110	F	F200	CORRE NOEL		14 000,00	ACHAT MARCHAND	21/10/2017	4		RG100589			
2017	401110	F	F200	CORRE NOEL		8 000,00	ACHAT D'ISA	21/10/2017	4		RG100589			
2017	401110	F	F200	CORRE NOEL		125 000,00	ACHAT MARCHAND	21/10/2017	4		RG100589			
2017	401110	F	F200	CORRE NOEL	14 000,00		CHEQUE GROUPE		4		17001173			
2017	401110	F	F200	CORRE NOEL	8 000,00		CHEQUE GROUPE		4		17001174			
2017	401110	F	F200	CORRE NOEL		14 000,00	ACQUIS IMMOBILISA	03/10/2017	4		17001050			

### Ecritures extracomptables :

Les écritures extracomptables qui ont fait l'objet d'une remise à blanc d'une zone « Affectation » se présentent comme suit en consultation des tiers :

nppte	Aux	Tiers	Débit	Crédit	Devis	Débit en devise	Crédit en devise	N° Ve	Zone affectation2	Zone a
			Somme : 5 000,00	Somme : 5 000,00		Somme : 5 000,00				
1		C109	0,00	2 000,00	EUR	0,00	2 000,00	8		
2		C109		3 000,00	EUR		3 000,00	8		
3		C109	2 000,00		EUR	2 000,00		8		
4		C109	3 000,00		EUR	3 000,00		8		

=====